



Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 087-218710705-20250411-DL_2025_23-DE

2025/23

**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieul87

11 avril 2025

**Mairie de Nieul
87510**

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	10
Représentés :	5
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 7 avril deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne pouvoir à Pinardon-Thévet Lucette, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline donne pouvoir à Bruyère Nathalie, Reaul Paola

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Approbation du compte administratif 2024

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
À la clôture de l'exercice budgétaire 2024, le compte administratif a été établi comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice : **1 291 433,00 €**

Recettes de l'exercice : **1 414 729,49 €**

Excédent de Fonctionnement : **123 296,49 €**

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice : **591 777,70 €**

Recettes de l'exercice : **774 679,55 €**

Excédent d'investissement : **182 901,85 €**

Soit :

Excédent global de clôture : **306 198,34 €**

Restes à réaliser en dépenses : **46 165,33 €**

Restes à réaliser en recettes : **73 867,00 €**

Le présent compte administratif fait apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion du Comptable public.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2024, sans la présence, au moment du vote, de Madame la Maire qui quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2024 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La présente délibération du Conseil Municipal remplace celle N° 2025/18 du 11 avril 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 18 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Pascale Sage.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.